

COMMUNIQUE DE PRESSE



Nouméa, 8 mars 2016

Innovation et entrepreneuriat : Mieux connaître la propriété industrielle

Le pôle innovation de l'ADECAL Technopole, par le biais de son incubateur d'entreprises innovantes créé début 2014, a décliné dans ses priorités les notions de propriété industrielle, essentielles pour valoriser et protéger le patrimoine immatériel des pôles thématiques de la Technopole, et celui des start-up calédoniennes en émergence accompagnées. Afin de permettre une meilleure information et orientation des entreprises dans ce domaine, un cabinet spécialisé en propriété industrielle sera en mission sur le territoire du 10 au 16 mars prochain.

Après deux années d'activité et d'échanges avec tous les acteurs de la recherche et du développement économique (dont les Chambres consulaires et les entreprises), le Pôle Innovation a constaté que ce territoire est un véritable terrain d'innovations. Au-delà des entreprises innovantes qui ont des attentes évidentes en termes de propriété industrielle, l'ensemble du tissu entrepreneurial calédonien doit tenir compte de cette thématique qui fait partie du domaine général de la propriété intellectuelle. C'est un enjeu important dans la perspective de développement sur les marchés extérieurs, mais aussi dans une optique de protection du marché calédonien et de lutte contre les contrefaçons.

Besoin de relais et de conseil ...

Or, le territoire de la Nouvelle-Calédonie n'est pas doté d'une structure de service public de proximité telle que l'INPI, ni de compétences privées de conseil en propriété industrielle. Cette profession est réglementée en métropole et regroupe près d'un millier d'experts. De ce fait l'ensemble des acteurs du développement économique, les acteurs locaux de la recherche et les entreprises du territoire ne disposent pas des relais d'informations et de conseil organisés, pour utiliser au mieux les dispositifs de dépôt de marque, de brevet, ou encore la protection des dessins et modèles.

...pour protéger l'innovation en Nouvelle-Calédonie.

Fort de ce constat, l'ADECAL Technopole a souhaité faire intervenir sur le territoire le cabinet en propriété industrielle AQUINOV, pour ses besoins propres et pour les entreprises innovantes

accompagnées. Les Chambres consulaires, en relations directes avec les entreprises constatent la demande croissante d'information sur la protection des créations, œuvres, inventions, dépôt de brevet ou de marque. Elles ont donc souhaité participer à cette démarche et former leurs conseillers à ces sujets.

L'objectif des trois Chambres est d'apporter aux entreprises calédoniennes un premier niveau d'information et d'orientation dans ces domaines. Les conseillers des Chambres consulaires seront donc formés aux différents outils existants, afin d'être en mesure d'identifier les besoins des entreprises, et de les orienter vers les outils adaptés.

Ainsi, l'ADECAL Technopole, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA-NC), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-NC) et la Chambre d'agriculture (CANC) mutualisent leurs moyens pour contribuer à la venue de cet expert et développer la prise en compte des problématiques de protection du patrimoine immatériel des entreprises, dans un contexte économique concurrentiel et de plus en plus ouvert sur les marchés extérieurs.

Un cabinet en propriété industrielle en mission sur le territoire

La mission du conseiller en propriété industrielle aura lieu du 10 au 16 mars.

Des rendez-vous pour les besoins des entreprises accompagnées par l'incubateur de la Technopole sont organisés en début de séjour.

La formation des conseillers et animateurs des Chambres consulaires interviendra les 15 et 16 mars.

Des réunions d'échanges entre les entreprises et le conseiller d'AQUINOV, M.POUCHUCQ, permettront à un maximum d'entreprises de s'informer et de questionner directement le conseiller en propriété industrielle sur leur situation. Les réunions d'information destinées aux chefs d'entreprise auront lieu :

- **A la CMA-NC, le mardi 15 mars à 17h30 en salle Bessières – Entrée libre**
- **A la CCI-NC, le mercredi 16 mars à 18h dans le cadre d'un rendez-vous de l'économie et avec la participation de la Sacenc – Entrée libre**

Contact presse ADECAL :

Christophe CARBOU

Directeur de l'incubateur
d'entreprises innovantes

Tél. 77 65 70

Contact presse CCI-NC :

Valérie MATON

Responsable tourisme,
commerce extérieur &
innovation

Tel : 78 77 88

Contact presse CMA-NC :

Alexia BASSET

Directrice des services
de développement
économique

Tél.75 13 36

Contact presse CANC :

Sophie GOLFIER

Responsable
communication

Tél.77 18 19